

DISCOVER OUR
CONSTRUCTION
MANIFESTO FOR ACTION
EU TERM 2019-2024



CONSTRUCTION - UN MANIFESTE POUR AGIR

Mandat de l'Union européenne 2019-2024

Découvrez notre Manifeste dans les points suivants

- 1. Investir dans une Europe compétitive**
- 2. Garantir des règles du jeu équitables**
- 3. Construction 4.0 : accélérer la transformation numérique de l'industrie de la construction**
- 4. Règlement sur les produits de construction : s'assurer qu'il fonctionne dans la pratique**
- 5. S'impliquer dans le volet social de l'industrie de la construction**
- 6. Construire une Europe durable**
- 7. Pour un point unique de coordination au sein de la Commission**

1. Investir dans une Europe compétitive

Pourquoi ?

- Des investissements sont nécessaires pour le bien-être des citoyens et le **développement durable de l'économie européenne** : transports, énergie, éducation, logement, etc.
- Le **coût du non-investissement est beaucoup plus élevé que le coût de l'investissement** : il nuit à la croissance économique à court terme et à la compétitivité sur le long terme.

Nos messages et demandes aux institutions européennes

- **Promouvoir le financement public et privé** – via des instruments traditionnels et innovants, dont les PPP et les dispositifs "utilisateur/pollueur-payeur" - pour faciliter les projets à valeur ajoutée européenne.
- Tout en préservant les finances publiques, **permettre une plus grande flexibilité dans le pacte de stabilité et de croissance** lorsque les États membres mettent en œuvre les politiques de l'UE et investissent dans des projets d'infrastructure et de construction.
- Veiller à ce que **l'entretien des infrastructures** soit pris en compte dans la législation européenne concernée, les programmes de financement et les recommandations spécifiques par pays.
- Pour améliorer l'efficacité des ressources limitées, **adapter en conséquence le cadre financier, fiscal et réglementaire dans son ensemble**, tels que les prêts aux entreprises, les prêts hypothécaires, la TVA réduite, les règles prudentielles pour les banques et les assureurs.
- Renouveler l'intergroupe « Investissement de long terme et Réindustrialisation » du Parlement européen.

2. Garantir des règles du jeu équitables

Pourquoi ?

- Dans les marchés publics, "acheter à bas prix" en attribuant des marchés à des offres anormalement basses (OAB) **peut finalement s'avérer coûteux**.

Nos messages et demandes aux institutions européennes

- Améliorer les directives de 2014 sur les marchés publics, afin que tous les contractants, européens et des pays tiers - **entreprises privées et publiques** - respectent les mêmes règles. En particulier, **lutter contre l'attribution de contrats aux OAB** en établissant des seuils obligatoires d'identification et de vérification, dans le but ultime d'éliminer de telles offres.
- **Garantir la réciprocité d'ouverture des marchés**, ainsi que le respect du droit communautaire et national, notamment les règles relatives aux **aides d'État** et aux fonds réservés, à toutes les entreprises travaillant dans le marché intérieur.

3. Construction 4.0 : accélérer la transformation numérique de l'industrie de la construction

Pourquoi ?

- Le numérique dans la construction contribuera à la réalisation d'un grand nombre d'objectifs politiques de l'UE : économie numérique, efficacité énergétique, économie circulaire, atténuation et adaptation au changement climatique, santé et sécurité, etc.
- Le numérique dans la construction permet d'**améliorer l'efficacité des processus** et d'éliminer les erreurs et les retards, ainsi que d'assurer un **environnement bâti durable**. Afin d'accélérer la transition, de nouvelles méthodes doivent être adoptées. Les **données** sont fondamentales pour la numérisation et de nouveaux défis apparaissent, créant à la fois des opportunités et des risques, tant pour les entrepreneurs que pour leurs clients.
- Le développement des villes intelligentes, qui sont nécessaires à l'expansion continue de l'habitat urbain, est tributaire d'une pleine utilisation du **numérique dans la construction**, à adopter sans délai tout au long de la chaîne de valeur.

Nos messages et demandes aux institutions européennes

- Faire de la **"construction" un secteur prioritaire** dans les programmes européens, tels que l'initiative "Digitalisation de l'industrie européenne", afin d'accélérer le numérique dans la construction et ainsi **lui permettre de contribuer aux autres objectifs politiques de l'UE**.
- Élaborer des **politiques en matière de données** qui garantissent le libre accès aux données (sous réserve des règlements de l'UE en matière de protection des données) et aux systèmes interopérables.
- Perpétuer les programmes visant à stimuler la création de **villes intelligentes** et veiller à la cohérence entre la politique et la législation de l'UE sur les villes intelligentes et toutes les politiques et législations pertinentes de l'UE qui ont un impact sur la construction numérique.

4. Règlement sur les produits de construction (RPC) : s'assurer qu'il fonctionne dans la pratique

Pourquoi ?

- Le RPC n'offre pas de sécurité juridique aux entrepreneurs compte tenu des **lacunes réglementaires** qui augmentent les risques en matière de responsabilité.
- Plus de **100 normes européennes harmonisées** au titre du RPC ont été **bloquées pour publication au Journal officiel** de l'Union européenne par la Commission européenne. Cela crée des problèmes majeurs pour les utilisateurs.

Nos messages et demandes aux institutions européennes

- La Commission, conjointement avec les États membres au sein du Comité Permanent de la construction, doit **veiller à ce que les lacunes réglementaires soient comblées**, si nécessaire par des règles nationales.
- La Commission doit trouver des solutions rapides pour **éliminer l'arriéré de normes non publiées** afin de pouvoir s'y référer et garantir la **sécurité juridique**.

5. S'impliquer dans le volet social de l'industrie de la construction

Pourquoi ?

- Les entreprises de construction, dans plusieurs États membres, ne parviennent pas à recruter suffisamment de travailleurs disposant des **compétences requises pour aujourd'hui et pour demain**, malgré le niveau élevé du chômage dans l'UE, particulièrement chez les jeunes.
- La mise en œuvre et l'application de la réglementation sont essentielles pour garantir des **conditions de concurrence équitables entre les entreprises** et l'application des conditions d'emploi et de travail adéquates à leurs salariés.
- L'objectif du "**zéro accident**" en matière de sécurité et de santé au travail doit rester l'objectif premier pour un marché du travail performant.
- En tant que partenaire social européen, officiellement reconnu, pour le secteur de la construction et représentant les employeurs, la FIEC croit en un **dialogue social sectoriel européen constructif** avec la FETBB, représentant les travailleurs, qui respecte les conditions nationales du marché du travail et l'indépendance des partenaires sociaux nationaux.

Nos messages et demandes aux institutions européennes

- Promouvoir et soutenir la coopération avec et entre les parties prenantes concernées, afin d'**actualiser régulièrement les programmes de formation existants** pour tenir compte des évolutions techniques et des innovations, y compris dans le numérique.
- Promouvoir et soutenir les outils et les initiatives visant à **renforcer la reconnaissance mutuelle des qualifications**, sans abaisser les normes, afin de faciliter la mobilité des services, des étudiants et des travailleurs dans le marché intérieur.
- Favoriser les **investissements dans la formation initiale et la formation tout au long de la vie**, ainsi que dans les programmes d'**apprentissage**, notamment par le biais du Semestre européen.
- Poursuivre la **lutte contre les pratiques frauduleuses** en veillant à l'application adéquate et au respect de la réglementation européenne en matière de prestation transfrontalière de services et en facilitant la coopération entre administrations.
- Soutenir les initiatives visant à **développer une culture de la prévention** auprès des entreprises et des travailleurs de la construction, dans l'objectif de **renforcer la sécurité et la santé au travail**, en tenant compte des circonstances sectorielles spécifiques.
- Faciliter et **soutenir les initiatives des partenaires sociaux**.
- L'UE doit **respecter rigoureusement le principe de subsidiarité** et les compétences des États membres **en matière d'emploi**, notamment en ce qui concerne les négociations collectives.

6. Construire une Europe durable

Pourquoi ?

- Le changement climatique présente un risque important pour les bâtiments et les infrastructures, car de nouvelles catastrophes naturelles de plus en plus graves risquent de compromettre des structures déjà construites. **Les bâtiments et infrastructures, qu'ils soient neufs ou existants, doivent être adaptés au changement climatique.**
- La transition vers une économie circulaire doit être accélérée, car les ressources naturelles s'épuisent, y compris celles qui sont utilisées fréquemment dans la construction. En parallèle, les matériaux toxiques et/ou non réutilisables ne peuvent pas être recyclés et deviennent des déchets. Le manque de **filières de recyclage appropriées** à proximité des chantiers de construction constitue également un obstacle au recyclage.
- Les mesures d'efficacité énergétique ont prévalu dans les récents programmes de travail législatifs, mais l'accent porté sur l'énergie a pris le pas sur **d'autres améliorations liées aux bâtiments** – parfois essentielles- qui **ont été négligées**. Des exemples récents ont eu des conséquences désastreuses, entraînant la perte de bénéfices escomptés dans la rénovation.

Nos messages et demandes aux institutions européennes

- Veiller à ce que la recherche sur le changement climatique inclue également le développement de **méthodes de construction innovantes** visant à protéger les bâtiments et les infrastructures du changement climatique. Les programmes européens devraient également financer la **mise en œuvre des résultats de la recherche** dans des applications concrètes.
- Lors de l'établissement d'objectifs contraignants dans la réglementation sur les déchets et d'autres politiques liées à l'économie circulaire, prendre en compte les **arbitrages éventuels** entre les émissions générées lors du transport des déchets de démolition vers les filières de recyclage disponibles (souvent situées loin du site) et l'avantage réel du recyclage. Tenir également compte du fait que de nombreux bâtiments en Europe contiennent des matériaux toxiques autorisés au moment de la construction qui ne peuvent pas être recyclés et doivent être éliminés de manière sûre.
- Au lieu de se concentrer uniquement sur l'efficacité énergétique, passer à une **rénovation globale**, qui permettrait de résoudre d'autres problèmes lors des rénovations lourdes, permettant d'obtenir des bâtiments sains, accessibles et économes en énergie.

7. Pour un point unique de coordination

Pourquoi ?

- Les questions liées à la construction sont traitées dans de nombreuses DG de la Commission européenne, ce qui rend souvent la **coordination** très difficile.

Nos messages et demandes aux institutions européennes

- **Mandater un vice-président** de la Commission européenne chargé d'**assurer une collaboration efficace et coordonnée** de toutes les DG concernées de l'ensemble de la Commission.

"Afin de tirer parti de la croissance rapide du marché international de la construction, les entrepreneurs internationaux européens ont besoin du soutien total des instruments de commerce extérieur et de financement de l'UE pour être en mesure de rivaliser sur un pied d'égalité avec leurs concurrents mondiaux".

Philippe Dessoy, Président des EIC

Les EIC (European International Contractors) représentent les intérêts internationaux de l'industrie européenne de la construction vis-à-vis des décideurs politiques européens, des institutions financières internationales et de la société. Ses membres effectifs sont des fédérations de la construction de 15 pays européens, affiliées directement ou indirectement à la FIEC et ayant des cabinets membres actifs au niveau international. En 2017, le volume total du chiffre d'affaires international réalisé par les contractants internationaux européens s'est élevé à 176 milliards d'euros, dont plus de 100 milliards d'euros à l'étranger, ce qui contribue à une image positive de l'Europe dans le monde.
www.eic-federation.eu

"Le secteur de la construction est le partenaire essentiel pour relever les défis d'aujourd'hui : construire des infrastructures durables et résistantes au climat, créer des bâtiments " zéro énergie " et des villes intelligentes/numériques, doter les travailleurs existants de nouvelles compétences et attirer les jeunes dans une industrie moderne et innovante, leur offrant une carrière passionnante avec des perspectives. L'industrie de la construction fournira les solutions appropriées pour améliorer les conditions de vie et de travail, la mobilité et la croissance économique en Europe."

Kjetil Tønning, Président de la FIEC

La FIEC s'exprime au nom de l'industrie européenne de la construction.

A travers ses 31 fédérations nationales membres dans 27 pays européens (24 pays de l'UE et de l'AELE et la Turquie), elle représente, sans discrimination, les entreprises de construction

- *de toutes tailles (d'une personne constructeurs/artisans et PME jusqu'aux grandes entreprises internationales),*
- *de toutes les spécialités du bâtiment et du génie civil,*
- *engagées dans toutes sortes de méthodes de travail (que ce soit sur la base d'un contrat direct avec le client, en tant qu'entrepreneur général/principal ou en tant que sous-traitant).*

Cette large représentativité a été officiellement reconnue dans plusieurs études réalisées pour le compte de la Commission européenne, de sorte que depuis la création du dialogue social sectoriel européen "Construction" en 1999, la FIEC est le partenaire social représentant les employeurs.

L'industrie européenne de la construction contribue à hauteur de 9 % au PIB de l'UE et emploie 14,5 millions de personnes dans 3 millions d'entreprises, dont la plupart sont des PME comptant moins de 20 employés.